

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : GARNEAU

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 2026-05-26

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
LACROIX CYR Alex	TES
CONILL Sandra	TES ampli
FLOC'H Dorian	Agent de réadaptation
SALDANA Maria	Directrice d'établissement
BOUCHARD Isabelle	Responsable du service de garde

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	La direction de l'école a changé à plusieurs reprises de ce fait, le suivi n'a pas été fluide.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Idem
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Idem

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
1^{er} élément : Analyse de la situation (portrait) – La formation ARASS a été réalisée auprès des professionnels en début d'année. Elle serait cependant à rappeler au 3 mois. Il faudrait lister les comportements attendus à enseigner (se déplacer en marchant, les zones de jeux dans la cour, l'utilisation du matériel, utilisation du casier...). <i>Violence à caractère sexuel</i> : il y a davantage d'élèves qui posent des comportements à caractère sexuel. <i>Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale</i> : au moins 1 cas avéré dans l'année scolaire 2025-2026. 2^e élément : Mesure de prévention – [...] visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école : la mise en place d'une surveillance active est à retravaillée tout comme la technique ARASS pour le personnel. Réalisation d'activités en développement des compétences personnelles et sociales en classe et au service de garde – à poursuivre

Organisation de jeux structurés lors des récréations – **à développer**

[...] **mise en place en lien avec la violence à caractère sexuel** : les protocoles d'interventions du CSSDM en matière de comportements sexualisés doivent être présentés plutôt dans l'année et à TOUT le personnel. Il serait judicieux que la CP fasse une formation/sensibilisation dès la rentrée scolaire.

Mise en place de mécanisme de signalement et de suivi des situations en place – **les TES ont un canal.**

Enseigner les contenus obligatoires d'éducation à la sexualité adaptés à l'âge et au développement des élèves – **judicieux de faire intervenir la CP l'année prochaine.**

[...] **mise en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur les motifs ci-dessus** : animation d'ateliers portant sur le respect des différences – **à reconduire en journée pédago.**

Formation obligatoire offerte par le MEQ – **bien s'assurer que TOUT le personnel en bénéficie ainsi que les partenaires (Centre Sud, Chemin du soleil, La relance, Ruelle de l'Avenir, La Petite Maison etc...)** AGIV001 - Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel

3^{ème} élément : **Collaboration avec les parents - Mesure prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration** – Fournir des interprètes aux familles allophones pour favoriser la communication avec le personnel – **utiliser davantage le CRIC.**

Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence est remis aux parents – **cela est-il fait vraiment.**

4^{ème} élément : **Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte – Modalités retenues pour effectuer un signalement** : Boîte à maux pas mis en place – questionnaire sur son utilité (écho que non concluant dans d'autres écoles).

Stratégie de diffusion de ces modalités : pas d'affiches dans les corridors ; tournée des classes pour présenter la procédure de signalement : pas fait.

Affichage obligatoire des informations concernant le Protecteur national de l'élève dans différents lieux de visibilité dans l'école : absent dans l'école

5^{ème} élément : **Confidentialité – Pour les membres du personnel** : à poursuivre

6^{ème} élément : **Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** : à rappeler aux 3 mois (septembre, janvier, avril)

Changer le nom de la direction (p. 17)

Partenariat avec la policière sociocommunautaire.

7^{ème} élément **Mesures de soutien ou d'encadrement** : À rappeler tous les 3 mois

8^{ème} élément : **Sanctions disciplinaires** : tous ce qui est cité est fait.

9^{ème} élément : **Suivis et autres actions : Suivi des signalements et plaintes** : Vérifier la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées et s'assurer du respect des engagements de l'élève instigateur et de ses parents dans le cas échéant : inclure davantage dans nos pratiques et de façon automatique un suivi des situations (ex : 1 semaine après).

Autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel : la formation obligatoire offerte par le MEQ pour tous les membres du personnel, incluant les membres de la direction et pour toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves mineurs – s'assurer que cela soit fait car tous les membres du personnel n'ont pas reçu la formation dans l'année scolaire 2025-2026.

Se doter d'un plan de surveillance stratégique et s'assurer de sa mise en œuvre : le plan est à retravailler et à diffuser aux professionnels.

Sécuriser les accès à certains endroits ou dans certains contextes : revoir l'autorisation d'accès aux toilettes pour les élèves pendant les temps de classe.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Mesure de prévention	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Encore place à l'amélioration, tout n'est pas fluide et tout le personnel n'a pas le même niveau d'information et de formation.	☒ Oui ☐ Non	Fournir plus d'information et de formation afin que la pratique soit universelle. S'assurer de la bonne compréhension par tous et que tout le monde soit à l'aise avec certaines mesures de prévention (ex : prévention sur les comportements sexualisés).
No. 2	Mesure de soutien ou d'encadrement	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Sur le champ, les choses sont faites. Il faudrait penser davantage à assurer un suivi auprès des témoins.	☒ Oui ☐ Non	S'assurer que le suivi est bien résolu pour tous les acteurs (instigateurs, victimes et témoins).
No. 3 (au besoin)	Collaboration avec les parents	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	À quel point les parents sont impliqués dans le plan de lutte de l'école ? Le personnel de l'école doit davantage faire un suivi (1 semaine après) lorsqu'il y a un évènement important.	☒ Oui ☐ Non	S'assurer de la bonne diffusion du plan de lutte et rappeler aux parents (ex : tous les 3 mois) que le plan de lutte est disponible sur le site de l'école. Inclure dans la révision du plan de lutte un ou des parents d'élèves (ex : parents du CÉ). Assurer davantage de suivi.



No. 4 (au besoin)	Confidentialité	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Le personnel est sensibilisé au fait de ne pas échanger d'informations dans des lieux non appropriés. Dans les faits, cela n'est pas appliqué de la plus juste des façons car le personnel recourt souvent à la simplicité (ex : salon du personnel).	☒ Oui ☐ Non	Sensibiliser davantage aux lieux confidentiels et amener à la prise de conscience et faire plus attention dans nos pratiques.
----------------------	-----------------	--	---	---	---

2. Mesures de prévention

Commentaires
Les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été partiellement déployées. Nous avons identifié certains enjeux en lien avec la diffusion et la communication des divers outils et informations. À la vue de ces observations, le comité se montrera davantage proactif et réactif.

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires
Les parents sont rapidement informés lors d'évènements d'intimidation et de violence à l'école.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Nous avons remarqué que les suivis sont effectués. Toutefois, les intervenants remarquent un manque de rétroaction.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Les modalités prévues et les stratégies de diffusion n'ont pas été complètement déployées. De plus, elles peuvent être bonifiées.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Message permanent dans l'info parents avec affichage des coordonnées, tournée des classes, affichage dans l'école.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Nous constatons que l'équipe-école doit être plus vigilante quant à la diffusion d'informations confidentielles. Il est important que l'équipe soit informée et formée sur les enjeux légaux quant à la diffusion d'informations confidentielles.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Rappels lors des réunions du personnel l'importance de la confidentialité, rappels dans l'info Garneau.

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
Les mesures d'intervention sont appliquées rapidement auprès des élèves victimes, instigateurs et témoins.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Les mesures de soutien et/ou d'encadrement sont appliquées rapidement auprès des élèves victimes, instigateurs et témoins.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements font l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur). Les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer les comportements inappropriés. Des outils ont été créés pour assurer une meilleure cohérence et cohésion des interventions et sanctions disciplinaires.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
La vérification de la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées et constamment faite. L'école s'assure de vérifier que toutes les situations ont pris fin.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).